

Commune de WEITERSWILLER

Accusé de réception en préfecture
067-216705244-20211001-01-10-2021-AU
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 septembre 2021

Conseillers élus : 15
en fonction : 15
présents : 9

Séance du 1^{er} octobre 2021 à 20h00

Sous la présidence de : M. EICHWALD Claude, maire

Secrétaire de séance : Mme DICHTEL Catherine

Membres présents : MM. BALTZER Jean-Georges, MORQUE Dominique, Mme WEINLING Françoise, MMES DICHTEL Catherine, LOSSEL Isabelle, PUEL Camille, TANNIER Isabelle, M.WERNER Philippe,

Membres absents excusés : MM.AUGST Frédéric, BLOCH Rémi, MME KIEFER Perrine, MM.LINK Jean-Claude, LUDWIG Jacky, MME PETIT-AMBROSINI Aurore,

Le CM décide à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour les points n°6 : Création d'un Conseil Intercommunal des Enfants (CIE) et n°7 : Projet : Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV du Conseil Municipal séance du 13 juillet 2021
- 2) a) Programme des travaux d'exploitation 2021 ONF b) travaux de sécurisation
- 3) Participation du G.S.C. aux frais de fonctionnement 2020 de la salle polyvalente
- 4) Convention pour la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges, et demi tiges dans le cadre de l'opération « AMI TVB » avec la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre
- 5) Convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics
- 6) Création d'un Conseil Intercommunal des Enfants (CIE)
- 7) Projet : Atlas de la biodiversité Communale (ABC)
- 8) DPU
- 9) Divers :

* Problèmes du réseau fibre

* Demande du Lycée Schattenmann « Projet de Service et animation »

* Etat d'avancement des projets communaux

* Eclairage public : état des lieux

* Lancement du CIE (conseil intercommunal des enfants)

COMPTE – RENDU

1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2021

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2021 est adopté à l'unanimité

2) a) Programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) concernant la forêt communale de Weiterswiller pour l'exercice 2021

b) Travaux de sécurisation

Après la présentation du programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2021 par M.MOUTON Matthieu technicien forestier de l'ONF, le Conseil Municipal après délibération décide :

- d'approuver le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes prévus dans les parcelles 1 et 4 pour l'exercice 2021 présenté par l'Office National des Forêts pour un montant total prévisionnel de – 3.589 € HT pour un volume de 379 m³ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le programme présenté et approuver sa réalisation par voie de conventions ou de devis ;

Adopté à l'unanimité

b) Travaux de sécurisation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M.MOUTON, technicien forestier de l'ONF nous a sensibilisé sur certains arbres qui posent problèmes de sécurité dans la parcelle 5 (au-dessus de la ferme Kibo , le long du parc à chevaux) et qu'il est donc urgent de procéder aux travaux de sécurisation.

A cet effet, 4 devis ont été réceptionnés, qui sont soumis au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- retenir les offres présentées (collaboration) pour des travaux de taille sanitaire d'un alignement de chênes malades de :
- ELAGAGE ENGEL 3, rue du Soleil 67340 WEITERSWILLER avec location nacelle + en collaboration avec M.STEINMETZ André 3a, rue des Champs 67290 ZITTERSHEIM : respectivement 1.440,00 € TTC et 640 € TTC soit un montant total de 2.080,00 € TTC.

Adopté à l'unanimité

3) Participation du G.S.C. aux frais de fonctionnement 2020 de la salle polyvalente

Le Groupement Sportif et Culturel de Weiterswiller propose à la Commune une participation d'un montant de 1.000 € aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la participation et décide de l'imputer au compte 70878 du budget 2021.

Adopté l'unanimité

4) Convention pour la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges, et demi tiges dans le cadre de l'opération « AMI TVB » avec la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre

La commune a sollicité le soutien de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour l'acquisition de 15 arbres fruitiers dans le cadre du dispositif « Vergers pour la biodiversité ». La demande répond aux critères d'éligibilités du dispositif et a été retenue par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

A cet effet, une convention bilatérale doit être signée par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

5) Convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet

effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil municipal de Weiterswiller d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de notre commune.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure, la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée de deux ans à compter de sa date de notification, reconductibles. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à **titre gratuit**. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,
- approuve les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe 1 à la présente délibération,
- autorise le Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,
- autorise le Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation,

Adopté à l'unanimité

6) Création d'un Conseil Intercommunal des Enfants (CIE)

Un groupe de travail composé des maires et des élus en charge des affaires scolaires s'est constitué pour construire et mettre en place le Conseil Intercommunal des Enfants (CIE) dans le RPI d'Obersoultzbach-Weinbourg-Weiterswiller.

Ce conseil sera composé de 9 élus enfants au total, issus des trois communes et/ou scolarisés dans l'une des trois écoles du RPI Obersoultzbach-Weinbourg-Weiterswiller, des élèves de CE2, de CM1 et de CM2. Il sera renouvelable tous les ans au début de l'année scolaire. Les élus sortants pourront se représenter. Les maires et/ou les élus en charge des affaires scolaires siégeront au CIE avec les 9 enfants élus.

Les électeurs seront quant à eux tous les enfants scolarisés dans le RPI dans les classes du CP au CM2.

Trois séances plénières se tiendront chacune dans une commune différente. De plus, trois commissions seront créées, dont chacune se tiendra également dans une des trois communes, autant de fois que nécessaire. Ces réunions auront lieu les mercredis après-midi, à 16.00 heures.

Le CIE aura un budget de 1 000,00 € à gérer, qui seront financés à parts égales par les trois communes et répartis entre les trois projets qui seront menés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

✓ de valider la création d'un Conseil Intercommunal des Enfants (CIE) dans le RPI d'Obersoultzbach- Weinbourg- Weiterswiller,

✓ d'octroyer une participation financière au CIE à hauteur de 333,34 € par année.

Adopté à l'unanimité

7) Projet « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'Office français de la biodiversité (OFB) lance un nouvel appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » dans le cadre du plan France Relance. Les communes de Obersoultzbach-Weinbourg-Weiterswiller ont initié une démarche commune sur les trois territoires communaux. Un dossier de candidature commun doit être déposé avec le soutien de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité propose aux communes et intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un Atlas de la biodiversité communale (ABC).

La mise en place de cette cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle locale poursuit plusieurs objectifs :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité,
- faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire.

L'ABC c'est :

⇒ Une démarche qui permet à une commune de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.

⇒ Un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune en faveur de la préservation du patrimoine naturel. C'est un inventaire qui permet de cartographier les enjeux de la biodiversité à l'échelle communale.

⇒ Il permet d'avoir une connaissance suffisante du patrimoine naturel pour intégrer les enjeux biodiversité dans les réflexions concernant les différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire. C'est un préalable indispensable pour réduire notre empreinte écologique sur les écosystèmes.

Les objectifs de l'ABC :

⇒ Apporter aux communes une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette une intégration des enjeux « biodiversité » du territoire dans les choix des décideurs,

⇒ Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques municipales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises..) et les habitants,

⇒ Impliquer les acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (ou privés) de la commune,

⇒ Contribuer à la mise en œuvre d'une trame verte et bleue efficace ; pouvoir créer des liaisons entre les « réservoirs » de biodiversité et les inscrire dans le PLUi.

Le coût moyen d'un ABC :

⇒ Entre 15 000 et 35 000 €. Le coût varie selon :

- La surface du territoire communal,
- La complexité écologique du territoire,
- Le degré d'exhaustivité des inventaires (inventaires uniquement flore/habitats ou non),
- Ce coût est subventionnable à hauteur de 80 % plafonné à 23.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de valider la démarche concertée de 3 communes d'Obersoultzbach-Weinbourg-Weiterswiller et de soumettre le projet ABC selon le règlement de l'appel à projet ABC, en collaboration avec la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
- de solliciter toutes les subventions que ce projet peut bénéficier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité

8) DPU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal, qu'en vertu de sa délégation, a renoncé à exercer, au nom de la Commune, au droit de préemption urbain pour la maison et terrain suivants :

Maison/ Terrain	Adresse	Références parcelles :	Superficie :	Propriétés de :
Maison et terrain	12, rue des Garçons	Section n°2 parcelles n°272/184 n°273/184	et 4a62ca 0a39ca	M.SCHELLINGER Jean – Mme STOLL Roselyne

9) Divers :

* Problèmes du réseau fibre

* Demande du Lycée Schattenmann « Projet de Service et animation »

* Etat d'avancement des projets communaux

* Zone humide

La séance est levée à 23h00.

Vu pour être affiché le vendredi 8 octobre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.



Le Maire :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Claude Eichwald". The signature is fluid and cursive, written over the right side of the official seal.

EICHWALD Claude